SBB CFF FFS



Se déplacer en toute sécurité.

À la gare sans risque.

Merci de pousser ou de porter votre engin à roues ou à roulettes.

Nous avons à cœur de vous offrir une sécurité maximale à la gare. Notre objectif est que vous vous y sentiez bien et en sécurité. C'est pourquoi la circulation à vélo ou au moyen de tout autre engin à roues ou à roulettes (trottinettes, skate-boards, etc.) est interdite dans l'enceinte de la gare, c'est-à-dire sur les quais et les rampes d'accès, ainsi que dans les escaliers, les halls et les passages, notamment les passages souterrains.

Cette interdiction ne s'applique pas aux fauteuils roulants ni aux déplacements autorisés.

Risques d'accident.

Collision avec des passants





Collision avec des personnes en fauteuil roulant ou des véhicules CFF

Accident sans implication de tiers



Vous trouverez ici le règlement de la gare avec toutes les instructions pour une cohabitation respectueuse.